

Rapport final

TCÉQV

Table de Concertation Éméloise sur le Quad et le VTT

Présenté à

Conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Par

Christian Desautels, Coordonnateur

Janvier 2023

Introduction

En décembre 2021, le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate Christian Desautels de coordonner et d'animer une table de concertation concernant le quad et le VTT. Ce rapport est le dépôt des résultats des travaux de cette table.

Objectif

Création d'une table de concertation Quad/VHR émélinoise

- Considérant que le conseil souhaite aller de l'avant avec le retour du quad à SEE.
- Considérant plusieurs pétitions citoyennes contre la circulation des quads sur le rang de la seigneurie.
- Considérant plusieurs pétitions citoyennes demandant le retour du sentier quad à SEE.
- Considérant les demandes répétées du Club Quad Mégaroue de pouvoir passer sur le rang de la Seigneurie.
- Considérant que plusieurs commerçants souhaitent le retour du quad.

Le conseil souhaite par la création d'une table de concertation émélinoise quad/VHR arriver à instaurer une réelle collaboration de l'ensemble des acteurs de notre milieu. Elle se veut, avant tout, un lieu de rencontre permettant d'analyser sous l'angle de la concertation les enjeux de cohabitation que ce type de sentier peut générer dans une communauté, ce qui représente aux yeux du conseil, un incontournable du mieux vivre ensemble. Cette table a pour mandat le dépôt d'une proposition de tracé de sentier quad au conseil. Par la suite, s'il juge la recommandation acceptable, le conseil pourra, si c'est nécessaire, adopter les règlements permettant le sentier. Le Club Quad Mégaroue pour sa part verra à l'aménagement de ce sentier.

Bien que l'implantation d'un sentier quad dans une municipalité demeure un privilège et non une obligation, le conseil est d'avis qu'au même titre que les gens qui pratiquent l'escalade, le vélo, la motoneige ou encore la randonnée en sentier pédestre, que les quadistes ont droit au chapitre.

Les questions qui doivent être adressées à la table : Quelles sont les cibles, pourquoi? Pour qui? Où et comment?

Les valeurs qui doivent transpirer à cette table:

- Respect des opinions
- Transparence
- Honnêteté
- Collaboration
- Collégialité

Afin d'assurer la neutralité de la démarche ainsi que son bon déroulement le conseil s'est adjoint un service professionnel externe pour la préparation, l'animation et le dépôt d'un rapport de concertation.

Mandat du coordonnateur

Préparation, animation et dépôt de rapport d'une table de concertation.

Objet de la concertation

Comment assurer l'intégration harmonieuse des activités de quad et de VHR à la qualité de vie des citoyens.

Le mandat de service comprend

- Préparation de la table de concertation
- Animation de la table de concertation
- Compilation des résultats et dépôt du rapport

Éléments de la préparation

- Collaboration avec la municipalité pour identifier les enjeux de la cohabitation qui serviront à l'établissement des thématiques des ateliers de concertation
- Segmenter ou regrouper les thématiques, identifier des éléments de réflexions, des questions de relance, des concepts clés pour animer la discussion
- Valider en regard de la Loi sur les véhicules hors route (Transport Québec), les éléments de la concertation.
- Préparer le déroulement de la ou des séances de concertation, minutage par thématique.
- Rédiger un cahier de l'animateur

Éléments de l'animation

- Gestion du temps et de l'horaire.
- Présentation du mode de discussion et de l'éthique de travail (respect).
- Présentation des thématiques et de la documentation selon le cas.
- Animation et minutage des discussions, relance au besoin, orienté vers les actions à poser.
- Prise de notes (des soutiens à la prise de note seront aussi utilisés : enregistrement, secrétaire).

Éléments du rapport

- Compilation des notes et retranscription
- Segmentation de l'information et des actions à poser en fonction des enjeux de départ
- Dépôt du rapport de concertation

Liste des participants invités à la table

- Du Club mégaroue : Réal Éthier et Sylvain Masson
- Du Rang de la Seigneurie : Pascal Fiset et Alexandre St-Yves
- Les entreprises: Cindy Auger (Domaine Bazinet), Carl Beaudry (Auberge Émélie) et Jonathan Émery (Dépanneur Émery)
- Membre du CCU: André Bellemare et Roger Larivière
- Du conseil municipal : André Tremblay (conseiller) et Martin Héroux (Maire)

Après invitation, la table sera constituée des membres suivants :

- Du Club Mégaroue : Réal Éthier et Sylvain Masson
- Du Rang de la Seigneurie : Pascal Fiset et Marie-Laurence Lavoie
- Entreprise: Cindy Auger (Domaine Bazinet)
- Membre du CCU: Roger Larivière
- Du conseil municipal : André Tremblay (conseiller) et Martin Héroux (Maire)

Organisation de la table

La table aura tenu 4 rencontres. Quelques discussions ont eu lieu à l'extérieur des rencontres de groupe. Un sous-comité a été créé pour déposer une proposition de sentier.

Le présent rapport clôt les travaux de la table. Il est du droit de la municipalité de réactiver, transformer ou maintenir fermée cette table. De tenir compte ou non du présent rapport et des recommandations qui en coulent.

Table de Concertation Émélinoise sur le Quad et le VHR

TCÉQV

GUIDE DE L'ANIMATEUR

Christian Desautels, janvier 2022

TCÉQV

Table de concertation

Contexte

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite aller de l'avant avec le retour du quad.

Considérant plusieurs pétitions citoyennes contre la circulation des quads sur le rang de la Seigneurie.

Considérant plusieurs pétitions citoyennes demandant le retour du sentier quad à SEE.

Considérant les demandes répétées du Club Quad Mégaroue de pouvoir passer sur le rang de la Seigneurie.

Considérant que plusieurs commerçants souhaitent le retour du quad.

Le conseil souhaite par la création d'une table de concertation émélinoise quad/VHR arriver à instaurer une réelle collaboration entre l'ensemble des acteurs de notre milieu. Elle se veut avant tout un lieu de rencontre permettant d'analyser sous l'angle de la concertation les enjeux de cohabitation que ce type de sentier peut générer dans une communauté, ce qui représente aux yeux du conseil, un incontournable du mieux vivre ensemble.

Mandat de la table

Cette table a pour mandat le dépôt d'une proposition de tracé de sentier quad/VHR au conseil.

Objectifs de la table de concertation

- 1- Identifier les cibles en répondant à 4 questions : pourquoi, pour qui, comment et où.
- 2- Définir des objectifs SMART permettant de planifier les actions à venir
- 3- Proposer des actions concrètes pour l'atteinte des objectifs

Thématiques

Les thématiques de la table de concertation sont directement liées aux 4 questions permettant d'établir les cibles.

Chacune des périodes de travail de la table de concertation est définie en fonction de la thématique à couvrir. Le déroulement de séances de travail de la table de concertation est défini dans la suite du document.

Rôle de l'animateur

- 1- Charger d'animer les discussions.
- 2- Il lance la discussion, est attentif et à l'écoute
- 3- Assure l'implication de chacun,
- 4- Assure le respect de la charte de groupe
- 5- Relance la discussion au besoin
- 6- Maintien l'orientation générale des discussions sur le sujet
- 7- Prends les notes sur le document prévu à cet effet
- 8- Est responsable du temps et permet un tour de parole équitable
- 9- Facilite l'accès aux outils de réflexions (note au tableau, rédaction des mots clefs)
- 10- Compile les notes et remet le document final à l'équipe de coordination

Mode de discussion

Idéalement en tour de parole avec des interventions d'environ 3 minutes par participants.

- L'animateur doit s'assurer que chaque participant peut émettre son idée.
- Le respect des opinions est un principe fondamental. L'animateur doit veiller au respect et à l'esprit de collaboration, charte de groupe.
- L'animateur devra faire en sorte que la discussion ne s'éloigne pas du thème prévu à la table

Charte de groupe : voir dernière page

Déroulement

- 1- OUVERTURE DE LA RÉUNION (présences)
- 2- Explication du déroulement de la table de concertation
- 3- Présentation et rôle de l'animateur
- 4- Principe de discussion et respect, charte de groupe
- 5- Présentation des participants (À la première rencontre un temps sera alloué pour discuter des attentes, appréhensions et craintes de chacun.)
- 6- Échange sur la ou les thématiques à l'ordre du jour
- 7- Établissement d'un consensus sous forme d'actions et d'objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel)
- 8- Proposition d'un tracé (à la dernière rencontre)

Les thématiques peuvent prendre plus ou moins de temps en fonction de la vitesse de l'atteinte d'un consensus. La première rencontre demandera un peu plus de temps dans la présentation de la table et de chacun. L'ensemble de la démarche de concertation s'étendra sans doute sur quelques rencontres.

Formulaire de compilation

Thématique : *Pourquoi?*

Animateur : *Christian Desautels*

Secrétaire : *Josée Fafard*

Heure et date : Jeudi 19 mai 2022, 13h30 à 16h30

Étaient présents : Marie-Laurence Lavoie, Roger Larivière, Pascal Fiset, Martin Héroux, maire, André Tremblay, conseiller, Sylvain Masson, Réal Éthier et Cindy Auger.

La séance débute en se dotant d'un cadre de fonctionnement pour la table. Une charte est expliquée au groupe. Tous sont d'accord pour s'y conformer et signent ladite charte.

Christian fait un rappel du mandat donné par le conseil à la Table.

“Proposer, un consensus ou un compromis, un tracé hivernal reliant Saint-Jean-de-Matha à Sainte-Émélie-de-l'Énergie qui fait l'unanimité”.

L'appellation de la table est bien précise, son mandat ne concerne pas la motoneige, seulement le Quad et les VTT.

Christian explique aussi l'importance de suivre la procédure proposée une étape à la fois.

On demande jusqu'à quel point les éléments discutés à la table sont confidentiels. Les participants peuvent prendre le pouls de leur réseau sur les questions traitées, mais on rappelle que les membres de la table ont un devoir de réserve tout spécialement en ce qui a trait à la diffusion sur les médias sociaux. Il faut éviter tout dérapage afin d'être constructifs. On rappelle finalement que la Table n'est pas décisionnelle, mais bien un outil pour faire des recommandations et faciliter la prise de décision du conseil.

Après ces clarifications s'en suit un tour de table.

Certaines craintes sont nommées sur la libre circulation des VTT dans les rues de la Municipalité. On rappelle que la nouvelle réglementation sur l'utilisation des VTT exige un permis de conduire et des assurances responsabilité valides sur les voies de circulation et que les contrevenants peuvent perdre des points sur leur permis. On aimerait des statistiques sur le réel apport économique.

Éléments de la réflexion :

- La position du conseil municipal
- L'équité dans la pratique des activités récréatives en termes d'accès.
- La recherche de quiétude.
- Le respect de la propriété.
- L'impact économique.
- L'impact environnemental

Points pour

- Permet de faire bouger les machines en allant mettre de l'essence, par exemple.
- Encourage l'économie du village avec l'accès aux services.
- La réglementation peut encadrer la pratique (voie réservée, vignette, etc.).
- Invite des touristes à nous visiter

Points contre

- Nuisance sonore
- Non-respect du code routier (rapidité, peu de respect des résidents riverains, etc.)
- Perte de sécurité
- Impact sur les milieux de vie et dévaluation du prix des propriétés
- Détérioration du réseau routier.
- Va à l'encontre du plein air non motorisé pour lequel il y a plusieurs initiatives sur le territoire.

On recherche

- Une intégration harmonieuse.
- Les sentiers hors route sont à privilégier
- Des solutions permanentes, éviter de devoir encore tout recommencer par la perte d'un droit de passage.
- Des entrées stratégiques au village pour l'accès aux services

Question 1 : Pourquoi juge-t-on adéquate la démarche d'intégration harmonieuse de piste de Quad et VTT sur le territoire émélinois?

Notes générales : Pourquoi?

Éléments principaux :

Il y a consensus sur :

- Le principe d'**encadrer** la pratique du VTT et du Quad (excluant la motoneige) sur le territoire de la municipalité en intégrant de façon harmonieuse un sentier et en encourageant les bonnes pratiques.
- La nouvelle Loi qui encadrera pratique facilite le suivi et la surveillance de la SQ sur les chemins publics. Les clubs n'ont de contrôle que dans les pistes. La réglementation vient avec des efforts de sensibilisation, ce qui diminue les comportements délinquants. Au sens de la loi, un véhicule Motocross est complètement interdit de circuler sur un chemin public et les quadistes ne sont nullement concernés ou responsables de ce genre de problématique en zone rurale.
- Le désir d'assurer un processus de concertation permettant de pérenniser l'accessibilité au Quad et VTT à Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Il y a discussion sur :

- La nuisance possible
- Les impacts économiques (positif ou négatif) et le désir dans le contexte et selon le statut démographique et économique du territoire, de favoriser l'apport de capitaux nouveaux.
- On aimerait avoir le pouls juste sur ce qui se fait ailleurs, car certaines municipalités reculent après avoir permis (ex. Saint-Alphonse et Chertsey) il faut apprendre de leurs erreurs.
- On aimerait un agent de la SQ sur la table comme cela s'est fait à Saint-Zénon.

RAPPEL :

- Le mandat de la Table : il s'agit de proposer un tracé hivernal pour rejoindre le sentier se terminant à Saint-Jean-de-Matha. Les discussions autour de la réglementation municipale sur l'accès à plus grande échelle ne sont pas partie intégrante du mandat. Toutefois, seront notés au rapport final les attentes, demandes, propositions hors mandat et jugées pertinentes pour enrichir la municipalité d'informations supplémentaires.
- La saison hivernale facilite aussi la circulation avec le passage dans les champs et les ponts de glace. Le club Matawinie (au nord de Sainte-Émélie) a un mandat 4 saisons tandis que celui Mégaroue (Sud de la région), qui nous concerne, a un mandat uniquement hivernal. Il ne faut pas se le cacher ce sont aussi des enjeux financiers qui freinent le raccordement des sentiers du Sud à ceux du Nord.
- La saison hivernale peut apporter le petit plus de touristes qui aidera nos commerces pendant la saison creuse. De plus le bruit est moins impactant l'hiver.
- Les sentiers sont fermés de 22 h à 6 h. Il y a de la surveillance de nuit pour les pratiques illégales.

Question 2 : (Pour qui?) Qui est l'utilisateur type ciblé par l'ouverture d'un sentier de Quad et VTT

Notes générales : Pour Qui?

Éléments principaux :

Il y a consensus sur :

- L'accès aux membres du Club Mégaroue
- Accès à d'autres personnes ayant payé son droit de passage sur le sentier
- Pour servir au développement local et les entreprises concernées
- Qu'il existe et existera toujours des délinquants

Il y a discussion sur :

- Les quadistes locaux vs les "visiteurs"
- Les commerçants locaux et les retombées économiques
- On estime à 440 000 le nombre de véhicules Quad au Québec et à 5 M le nombre de véhicules de promenade. 30 000 dans Lanaudière, la Fédération compte 60 000 membres et 113 clubs qui touchent 35 municipalités. Les statistiques sont disponibles sur le site de la Fédération. On estime à des retombées nettes 1 et 2 milliards de \$ par an au Québec.
- Juste à SEE on estime à +/- 100 propriétaires de VTT.
- À Saint-Zénon, c'est permis partout, il y a de grandes affiches aux entrées qui l'expliquent. Les résidents n'ont pas besoin de vignette.
- Les citoyens craignent que si la table ne trouve pas, ce sera la solution de la Seigneurie qui prévaudra. Ils ne veulent pas que la Seigneurie soit la bouée de sauvetage.
- Les patrouilleurs précisent que la semaine les pistes sont très peu achalandées. Légèrement plus la semaine de relâche scolaire.
- On soulève les interrogations sur la pratique des quadistes qui ont la réputation d'apporter leur lunch et de peut consommer sur place tout en utilisant les facilités sans réelles retombées pour les commerçants. On mentionne que les tendances changent. On est prêt à donner la chance aux coureurs. Lors de la vente de publicité pour un numéro spécial, les commerçants ont très bien répondu. Cela leur donnait aussi droit à des affiches dans les sentiers.

RAPPEL :

- On veut rendre le village accessible au plus grand nombre en premier lieu l'hiver (janvier, février et mars).
- Une demande de la Table a été déposée auprès de la SQ pour une séance d'information concernant la réglementation qui encadre l'activité et leur champ d'action. En attente d'une confirmation.
- M. Lachance, agent de liaison à la Fédé sera invité au besoin.

Question 3 : Comment intégrer un nouveau sentier de Quad et VTT sur le territoire émélinois dans le respect des usagers ciblés et des raisons de la mise en place de ce sentier?

Modifications proposées

Cette question sera abordée plus tard. Bien que certains éléments aient été nommés pendant la rencontre. On les retrouve plus bas.

Notes générales

Voir notes en annexe.

Éléments principaux :

Il y a consensus sur :

- Il est difficile d'aller plus avant sans établir les possibles tracés

Il y a discussion sur:

- La sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques
- L'aménagement de l'infrastructure (l'ouverture des sentiers, signalisation, le point de départ et d'arrivée)
- Les travaux du comité ne doivent pas tant être sur le calcul des retombées, mais bien sûr trouver un emplacement pour faire passer le sentier avec le minimum d'impact.
- Les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) doivent être au fait des tracés, car on permet des lotissements sur des terres où les sentiers passent et la perte du droit de passage est ainsi presque inévitable. Cela augmente la pression pour passer dans les chemins municipaux.

RAPPEL :

- Un comité de préanalyse de tracé possible est mis en place par la Table. Il proposera des options pour l'aménagement du tracé à la prochaine rencontre. Le sous-comité sera formé de Marie-Laurence, un membre du club de motoneige, un membre de Mégaroue et de Martin Héroux.
- Le sous-comité aura besoin de cartes du territoire. On mentionne la ligne électrique comme passage, mais c'est impossible, car il faudrait un pont d'un minimum de 200 000 \$.
- Il faut aussi identifier les acteurs clés et les sensibilités ou embuches. À titre informatif, en 2013, il y avait 17 droits de passage pour se rendre de Matha à chez Myckie.

TCÉQV

Rencontre 3, le mardi juin 2022

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Mise au point sur le mandat de la table
- 3- Engagement des participants
- 4- Retour sur les éléments de la dernière rencontre (Pourquoi, pour qui, comment)
- 5- Analyse des options de tracé
- 6- Prochaine rencontre

TCÉQV

Compte-rendu

Animateur : Christian Desautels

Secrétaire : Julie Duplessis

Heure et date : Jeudi 16 juin 2022, 18h00 à 21h00

Étaient présents :

Marie-Laurence Lavoie, Roger Larivière, Pascal Fiset, Martin Héroux maire, André Tremblay conseiller, Sylvain Masson, Réal Éthier, Cindy Auger

1. Mot de bienvenue
2. Mise au point sur le mandat de la table

Précisions sur le mandat de M. Christian Desautels qui a demandé au Conseil de préciser son mandat ainsi que celui de la table :

“Cette table a pour mandat d’élaborer un tracé qui relie Saint-Jean-de-Matha et Ste-Émélie-de-l’Énergie en collaboration avec le Club Mégaroues pour connecter les sentiers. Un tracé inclut aussi l’identification de zones sensibles, de processus de fermeture et d’ouverture de sentiers. Le but est que le tracé soit le mieux adapté à tous les partis.”

Le mandat des membres est de participer et de s’engager au tracé de ces sentiers. Il peut y avoir aussi l’ajout d’éléments qui pourraient être proposés et pris en compte par le Conseil municipal pour donner suite aux discussions et au compte-rendu de la table.

Il est important de fournir aux gens représentés par les membres de la table l'information exacte telle que mentionnée au niveau du procès-verbal de la table.

Après ces clarifications s'en suit un tour de table pour que chacun énonce clairement son niveau d'engagement.

3. Engagement des participants

Beaucoup d'inquiétudes et d'appréhensions qui ont été véhiculées et les positions de chacun ont été clarifiées. Mais tous souhaitent s'engager à atteindre le mandat de la table qui est de déterminer un tracé qui rendra le tout harmonieux pour tous les partis avec une pérennité dans le temps.

4. Retour sur les éléments de la dernière rencontre (pourquoi, pour qui, comment)

5. Analyse des options de tracé

L'ancien tracé proposé il y a plusieurs années a été présenté.

Plan A : Ce tracé à partir de la station-service Esso, empruntait la rue Durand, continuait par la rue Principale, tournait sur le rang de la Feuille d'Érable (qui devient rendue à Saint-Jean-de-Matha, le rang de la Rivière-Blanche), tournait sur le chemin Héroux et ensuite Côte du Nid-d'Aigle pour bloquer au bout sur le terrain de M. Yvon Landreville avec qui un conflit a eu lieu par le passé et dont le droit de passage a été perdu pour pouvoir connecter la côte du Nid d'Aigle et le rang Sainte-Catherine à Saint-Jean-de-Matha. Le souhait est d'offrir à M. Landreville une possibilité de se présenter à la table et de nous permettre d'exposer nos souhaits.

Un tracé plus haut débouchant sur le chemin Héroux aurait été possible, mais un des propriétaires terriens est catégorique et ne veut aucunement voir de quad/VTT sur son terrain.

Plan B : Martin Héroux a présenté un autre tracé qui passerait par la ligne d'Hydro-Québec, déboucherait sur le chemin du Domaine-Hénault, traverserait la route 131 à proximité du chemin Yvon pour ensuite aller rejoindre la carrière qui est sur le chemin Saint-Damien, emprunter le chemin Saint-Damien jusqu'à la route 131. La retraverser vers la carrière des sables Joliette pour se rendre au chemin de la Terrasse-des-Sables pour donner accès au restaurant Mykie et à la station-service Esso afin de relier au sentier existant.

6. Prochaine rencontre

La date du 20 juillet 2022 de 18h à 21h a été déterminée.

TCÉQV

Rencontre 3, le mardi 27 septembre 2022

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Préparation à la visite de la SQ
- 3- Échange avec la SQ
- 4- Préparation des éléments à discuter avec M. Landreville, selon les points soulevés et le tracé proposé.
- 5- Prochaine rencontre

Arrivé en retard de l'animateur.

Rencontre avec la SQ,

Quad et les VTT : légal à 16 ans

Réponse sur les chemins privés (qu'ils sont accessibles au public)

Immatriculation : Droit de sentier, non exigible si sur une voie municipalisée.

Terrain privé : Passage pour le club non requis, sauf s'il y a un sentier. Endroit privé.

En résumé :

- Sur le chemin public : application des règlements sur chemin public (ou privé)
- Les policiers sont en démarches d'adaptation au nouveau règlement. Par prudence et équipement, ils sont limités dans leur capacité de poursuite.
- Intervention sur les sentiers à condition d'affichage pour une intervention facilitée.
- Économie : Quad, VTT acteur. Application stricte du règlement est difficile.
- Les dangers et les excès sont les principales interventions.

Sur sentier fédéré : Intervention sur les sentiers selon l'affichage, sur terrain public avec le discernement du policier.

- La signalisation est importante et la sensibilisation est importante.
- Il y a une période de sensibilisation par le club avec ses propres agents.

Rencontre à venir : M. Landreville.

Discussion autour de la situation passée et évaluation du potentiel. La situation est réglée selon le Club Mégaroue. 1km de cohabitation avec les motoneiges peut être le seul problème.

La table s'entend sur : demander que le club Mégaroue ait les droits de passages chez M. Landreville au Nid d'Aigle.:

Un sous-comité est mis en place pour la planification de la présentation du tracé et de l'argumentaire de la table à présenter à Monsieur Landreville.

Les membre du comité "TRACÉ" : Club Mégaroue; Roger Larivière, Cyndi Auger, Martin Héroux.

Mandat : Présenter la stratégie et le tracé.

Rencontre préparatoire du sous-comité : 26 octobre à 19h

Proposition par M. Sylvain Masson d'avoir un agent de liaison de la Fédé Patrick Ricard. La Table accepte la proposition.

L'ordre du jour de la prochaine rencontre est préparé par la table.

- 1- Discussion autour du Nid d'Aigle et plan B et cousin
- 2- Arrivé à 18h30 de Monsieur Landreville.
- 3- Présentation de la démarche de la Table : Christian
- 4- Présentation de l'approche par Monsieur Larivière

TCÉQV

Rencontre 4, le mercredi 2 novembre 2022.

Présence : Tous

Ordre du Jour :

- 1- Bienvenue
- 2- Discussion autour du Nid d'Aigle et plan B
- 3- Arrivé à 18h30 de Monsieur Landreville.
- 4- Présentation de la démarche de la Table par Christian Desautels
- 5- Présentation de l'approche stratégique et du tracé par Monsieur Roger Larivière
- 6- Bilan

En début de rencontre, il est établi qu'aucun plan B ne semble viable pour le moment. Le sous-comité présente sa stratégie concernant le Nid D'aigle.

La présentation se divisera comme suit :

- 1- Présentations des participants et de Monsieur Landreville.
- 2- Présentation du rôle de la TCÉQV (Christian)
- 3- Reconnaissance que les droits de passage sont un privilège
- 4- Questionnement sur la vision de Monsieur Landreville
- 5- Présentation du plan (Tracé), retombées, avantage et saisonnalités.

À la suite des présentations des points 1 à 3, Monsieur Landreville prend parole en disant que l'expérience du passé n'a pas été concluante, mais qu'il n'a pas de réprimande. Il promet sa pleine et entière collaboration et comprends la situation socioéconomique.

Considérant le contexte et la demande de droit de passage au Nid D'aigle, Monsieur Landreville refuse l'utilisation de se passage.

Il se dit ouvert et en pleine collaboration, sauf en ce qui concerne ce droit de passage. Il garde un mauvais souvenir du passé et souhaite que cette partie de son terrain privé demeure privée.

M. Landreville a aussi mentionné qu'il fréquente les gens du Rang de la Seigneurie depuis plus de 40 ans et qu'il refuserait un droit de passage auquel les gens du Rang de la seigneurie s'opposeraient. Donc, il offre sa collaboration pour donner un droit de passage dans le secteur du rang Sainte-Catherine (près de sa cabane à sucre), si les gens de la Seigneurie acceptent que le sentier quad passe sur le Rang de la Seigneurie ou si une autre option est possible dans ce secteur.

Tous remercient Monsieur Landreville de s'être déplacé.

BILAN

Selon le mandat défini par la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et en fonction des éléments analysés, la table arrive au consensus suivant :

“À l'heure actuelle, aucun tracé hivernal ou annuel ne peut servir de lien entre Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour le Quad et VTT.”

L'animateur de la TCÉQV en suspend les travaux et annonce la remise du rapport final qui devra être accepté par les membres de la table.

Notes du coordonnateur :

Cette démarche met en lumière plusieurs consensus entre les partis. Cela révèle des positions irréconciliables aussi.

Toutefois, je tiens à remercier les membres de la table et la municipalité de m'avoir permis de vivre cette expérience.

À ce stade-ci, je n'ai qu'une seule recommandation :

Que la municipalité reproduise ce type de concertation et envisage de mettre en place un comité de mobilisation. Les membres de la TCÉQV ont bien identifié des enjeux liés aux défis socioculturels, environnementaux et économiques auxquels fait face la municipalité et le consensus demeure sur le désir de pérennité des lieux.

À propos du club Mégaroue

À la suite de la présentation de l'ébauche de ce rapport, les membres du club de VTT Mégaroue souhaitent que certains éléments soient soulignés. Bien que ces éléments ne fassent pas partie du résultat ou du mandat de la table, il me semble pertinent de les souligner par respect à ces membres qui ont participé à la table.

- 1- Le club Mégaroue souligne l'absence ou la faible représentation des gens d'affaires et des commerces à de la municipalité. À leur avis, un effort aurait dû être fait pour remplacer les gens d'affaires qui ne se sont pas présentés aux rencontres.
- 2- Le Club Mégaroue demande de souligner la demande écrite du 20 novembre 2021, un document ou le club Quad Mégaroues demande à la municipalité d'autoriser la circulation des quadistes sur l'ensemble des chemins publics du territoire comme le fait St-Zénon selon l'article 626 (par 14), incluant le Lac long et le Lac Daniel à titre d'exemple. L'incapacité du club d'obtenir la signature des droits de passage chez les propriétaires terriens à Ste-Émélie-de-l'Énergie motive entièrement cette demande du club Quad Mégaroues afin de permettre aux quadistes de circuler légalement sur les chemins publics et cette demande devient encore plus prioritaire avec le résultat final de la table de concertation.
- 3- Au niveau sonore dans votre rapport, il serait important d'ajouter une information comme quoi les véhicules Quad rencontrent la limite et les normes du CSR et que selon l'article 63 de la nouvelle LVHR 1.3 «Il est interdit de circuler avec un véhicule Quad qui produit un bruit excessif ou qui produit un bruit inhabituel susceptible d'incommoder dans leurs activités les autres usagers des lieux». Un véhicule Quad en bonne condition mécanique respecte les limites du CSR en matière de bruit. Selon l'article 35 de la LVHR 1.3 il est interdit pour un quadiste de circuler avec un véhicule en mauvais état de fonctionnement et selon l'article 64 de la même loi, de plus, la modification d'un silencieux est strictement interdite.
- 4- Lors de son intervention et de sa présentation à la table à la troisième rencontre, l'agent Prudhomme de la SQ a fait mention publiquement que les territoires de St-Zénon et de St-Michel-des-Saints étaient les territoires les plus faciles à patrouiller dans la région, car les quadistes circulent sur l'ensemble des chemins publics du territoire. Il serait très pertinent d'ajouter ce point au rapport.
- 5- Le plan B de Mégaroues qui est basé sur l'ancien tracé de feu club Quad Brandon avait été préparé, mais celui-ci n'a jamais été présenté à l'écran, car ce tracé exige 27 signatures de droits de passage et demeure un projet des plus utopique considérant que déjà plusieurs citoyens refusent de donner un droit de passage au club Quad Mégaroues entre autres dans la ligne électrique. Vous serez d'accord avec nous que le club Quad Mégaroues a répondu aux attentes de la table avec un plan de tracé et que le club a répondu adéquatement aux demandes de la table même si ce plan B pour un tracé n'a jamais été présenté concrètement à l'écran à tous les participants de la table.

- 6- Lors de la quatrième rencontre, Monsieur le Maire Martin Héroux et Monsieur Pascal Fiset ont conjointement proposé l'idée de faire l'aménagement d'un débarcadère au coeur du village et ceux-ci ont suggérés par le fait même de permettre la réalisation d'un sentier Quad menant à St-Côme, un tracé qui transiterait par la 347 en transitant dans le chemin de sablière vers le nord et qui aboutirait vers la ligne électrique de St-Côme et ensuite atteindre la Zec Lavigne. Le maire a également fait mention qu'il faudrait faire réduire la vitesse à 70 km/h au MTQ sur la 347 pour ce faire. Cette idée a été rejetée par Patrick Ricard agent de liaison de la FQCQ qui assistait à la dernière rencontre, car cette solution de sentier ne rencontre pas la vision de la fédération ou du club. Il serait primordial d'ajouter cette proposition de sentiers qui a été faite dans le cadre de la table comme complément d'information au rapport final.
- 7- Dans les circonstances, nous attendons sous peu de la part du conseil municipal de Ste-Émélie-de-l'Énergie une décision favorable entourant notre demande du 20 Novembre 2021 afin de permettre aux quadistes de circuler légalement sur les chemins publics de la municipalité.

Charte de groupe et engagement TCÉQV

La présente charte de groupe identifie les principes qui encadrent les activités de la table de concertation. Il s'agit d'un contrat moral liant les membres à des concepts d'éthique, de respect, d'équité et d'ouverture.

Ainsi, le droit de parole comme le droit d'abstention doivent être au cœur de la démarche.

Les membres s'engagent à :

- 1- Reconnaître les autres membres comme légitimes
- 2- Reconnaître le droit à la liberté d'expression
- 3- Reconnaître la nécessité du respect et de l'ouverture à l'autre
- 4- Reconnaître que la politesse est de mise dans les échanges
- 5- Reconnaître le droit de parole de façon équitable pour tous les membres de la table.

Tout manquement à la charte de groupe sera nommé immédiatement par l'animateur. La table et l'animateur peuvent décider d'exclure une personne qui manquerait à son engagement.

À tout moment, un membre de la table peut se retirer en informant l'animateur verbalement ou par écrit sans autres formalités.